

CGV-930925

UNIVERSITÉ DE MONCTON

114^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 25 septembre 1993 9 h

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENTS.ES

Richard Savoie, président
Yvan Bastien
Bernard Beaudin
Laurie Boucher
Paul L. Bourque
Édèse Bujold
Marie-Germaine d'Entremont
Marcelle Fafard-Godbout
Georgio Gaudet
Paul Grell
Nicole Lang
Lucie Lavigne
Suzanne Lévesque
Marc Long
Jean Nadeau
Donald Perreault
Anna Rail

PRÉSENTS.ES

Jean-Bernard Robichaud
Serge Robichaud
Valois Robichaud
Dennis Savoie

Invités.es

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Normand Carrier
Médard Collette
Léandre Desjardins
Louis Malenfant
Marielle Préfontaine
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS.ES: Gérald Clavette, Louise Comeau, Camille Ferguson
Achille Maillet, Antonine Maillet et Jocelyn Savoie

TABLE DES MATIÈRES

Page

Réunion régulière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT
4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-930612	5
8.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-930909 ET CEX-930621 ..	5
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
10.1	CEX-930909	5
10.11	Représentation des étudiants.es au Comité du budget	5
10.12	CUM: nominations	7
10.13	Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens, du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton Régime de rentes des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton	8
10.14	Chaire d'études en développement durable	11
10.15	CUSLM: Effets de banque	12
10.2	CEX-930621	13
10.21	Campagne de financement nationale	13
10.22	Formation infirmière	17
11.	SUIVI DU SAC-930826	19
12.	RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL, RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL	19
13.	RAPPORT DU RECTEUR	21
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION. MÉDAILLE D'HONNEUR	

17.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	25
18.	NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CGV	26
18.1	Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	26
18.2	Comité de finance	27
18.3	Comité de vérification	27
18.4	Comité exécutif	27
19.	RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES	28
20.	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1992-93	28
21.	NOMINATION DU VÉRIFICATEUR	28
22.	NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT.E	28
23.	AFFAIRES NOUVELLES	29
23.1	Renouvellement du mandat du Chancelier	29
23.2	Bulletin syndical: dépôt	29
24.	PROCHAINE RÉUNION	29
25.	CLÔTURE	30
	ANNEXES	31

	• Campagne IMPACT - Critères d'attribution d'utilisation des fonds	
39		
	• Budget - Campagne nationale IMPACT	40
	• Les besoins les plus urgents - Tableau sommaire	41
	• Plan général de la campagne IMPACT - La campagne des années 90	
46		
ANNEXE C:	Rapport du Comité spécial, responsabilités des membres du Conseil	
82		
ANNEXE D:	Rapport du Recteur	
93		
ANNEXE E:	Évaluation des cadres	
114		
ANNEXE F:	Modifications aux Statuts et règlements	
126		
ANNEXE G:	Nominations aux comités du Conseil	
137		
ANNEXE H:	États financiers vérifiés 1992-93	
142		
ANNEXE I:	Sommaire des revenus et dépenses 1992-93	
163		
ANNEXE J:	Bulletin syndical de l'ABPUM, <i>Le Papier</i>	
164		

RÉUNION RÉGULIÈRE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes à cette réunion annuelle au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet. Se sont excusés: Gérald Clavette, Louise Comeau, Camille Ferguson, Achille Maillet, Antonine Maillet et Jocelyn Savoie. Il souhaite une bienvenue spéciale à Suzanne Lévesque de la Fondation Jean-Louis-Lévesque, Montréal; Paul Grell, professeur au CUM; Jean Nadeau du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, Moncton.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Monsieur le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les rubriques 17 et 18 seront interverties.

Ajouts

Rubrique 14.1 *Rapport du Comité de sélection, médaille d'honneur*

Rubrique 23 *Affaires nouvelles*

23.1 Renouvellement du mandat du Chancelier

23.2 Bulletin syndical - dépôt

R: 01-CGV-930925

Il est résolu

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

ADOPTÉ.

u n a n i m e

de la Faculté, mais bien le premier à avoir exercé un plein mandat. Monsieur Claude Touchette fut le doyen fondateur. Correction sera apportée au procès-verbal.

- 6.4 Lettre du Secrétaire général (1993 08 23), accusant réception de la précédente.
- 6.5 Lettre du président de l'ABPUM, Paul Grell (1993 09 14), relativement aux dépenses de l'Université de Moncton.

7. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-930612**

R: 02-CGV-930925

Il est résolu

"Que le procès-verbal CGV-930612 soit adopté tel que modifié."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

8. **AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

9. **RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-930909 ET CEX-930621**

R: 03-CGV-930925

Il est résolu

"Que les procès-verbaux CEX-930909 et CEX-930621 soient reçus."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

10.1 **CEX-930909**

10.11 **Représentation des étudiants.es au Comité du budget**

P: 04-CGV-930925

Il est proposé

l'administration est que le Comité du budget est un comité de gestion interne. Il voit à la gestion courante. Il prépare des hypothèses pour le Comité de finance. Nous avons dit au Comité exécutif et aux représentants étudiants que ce serait dysfonctionnel. On partage toutes sortes d'informations qui peuvent être de nature personnelle. Il ne s'agit pas d'une question de confiance. Ils ne sont pas mandatés pour gérer l'Université. Le mécanisme que les étudiants ont proposé n'est pas le bon. Il faut trouver un autre mécanisme.

- Président: Aucun membre du Conseil ne siège au Comité du budget.
- Connaît-on une ou des universités où les étudiants participent à ce genre de réunion?
- Recteur: C'est difficile de répondre clairement. Chaque université a son mécanisme. Par exemple, à l'Université Dalhousie, le Recteur a créé un comité aviseur pour le Comité du budget. Il est composé de représentants de la communauté universitaire; il n'y a aucun étudiant.
- La résolution suggère un mécanisme. Il faut ouvrir le processus de décision, adhérer à la demande de consultation des étudiants.
- Président: Dans la résolution, c'est ça qu'on propose.
- Ça pourrait signifier plus qu'une réunion?
- Président: Il pourrait y avoir plus d'une rencontre s'il y a un besoin.
- Il y a une nécessité d'ouverture en terme de gestion. Il devrait y avoir plus de transparence, une gestion plus fonctionnelle. Il faudrait connaître au jour le jour les décisions budgétaires. Nous aimerions avoir notre mot à dire. Je ne suis pas sûr qu'on doive rejeter les différentes composantes de l'Université.
- Le comité aviseur est un peu loin du processus.
- Recteur: On néglige une dimension. Il y a 27 membres au Conseil des gouverneurs qui, collectivement, sont responsables du budget. De dire qu'ils n'ont pas de voix directes, c'est presque dire qu'ils n'ont rien à dire. On siège à part entière dans toutes les instances décisionnelles soit le Sénat soit le Conseil des gouverneurs. Même le Comité de finance est aviseur au Conseil des gouverneurs. Il est normal que cette décision soit éclairée par d'autres processus. Je ne suis pas réfractaire à l'idée que le Recteur ait un comité aviseur, mais qu'il soit plus large que juste des étudiants. Il pourrait y avoir des représentants d'autres groupes.
- Y a-t-il des étudiants au Comité de finance?
- Recteur: Il y a 3 membres du Conseil des gouverneurs externes à la communauté universitaire.
- Est-ce qu'on peut élargir le Comité de finance pour ajouter un poste d'étudiant et un poste de professeur?

- VRA: Nous avons rencontré les étudiants. Il y a eu des échanges. On l'a toujours fait. L'an passé l'étendue de la consultation a été beaucoup plus large. On a rencontré les doyens, les dirigeants et les responsables de budget pour avoir leur input. On a consulté largement.
- Ce que le Recteur apporte sur la table fait beaucoup de bon sens. On n'a pas d'autres choix que de penser dans la même veine que le monde des affaires. Il y a une ouverture comme quoi on donne accès à la consultation, qu'ils puissent donner leur point de vue. La décision est prise par le Conseil des gouverneurs. Il faut commencer dans un contexte global et total. Il faut aller chercher l'information à la base, mais ne pas en faire une lutte de pouvoir.
- Président: Je partage votre opinion. Le processus veut que tous les membres aient le droit de questionner et de prendre une décision.
- La résolution du Comité exécutif amène cela. C'est dans ce sens que la résolution a été faite afin que vous soyez consultés avant.
- Président: Le Comité du budget est un comité de régie interne. Il se réunit à toutes les semaines.
- Est-ce qu'on peut modifier la proposition en remplaçant rencontre par *consultation*?

Le proposeur et le secondeur sont d'accords.

R: 05-CGV-930925

Il est résolu

"Qu'il y ait une consultation préalable des membres du Comité du budget et de l'Exécutif des étudiants.es avant que le Comité du budget n'entreprenne son travail".

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

10.12 **CUM: nominations**

R: 06-CGV-930925

Il est résolu

"Que les nominations suivantes soient adoptées.

1. **Département d'enseignement de la technologie**

*Conformément à la procédure de sélection des cadres pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice de département, que **Rino Lacombe** soit nommé directeur du Département*

Que **Louis Lapierre** (Département de biologie) soit nommé directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1996.

4. Centre de traduction et de terminologie juridiques

Que **Gérard Snow** soit nommé directeur par intérim du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) à compter du 1^{er} juillet 1993.

5. Responsable du Secteur philosophie

Que **Georges François** soit nommé responsable par intérim du Secteur philosophie à compter du 1^{er} juillet 1993."

ADOPTÉ. Vote u n a n i m e

10.13 Régime de rente du personnel de soutien, des techniciens, du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

Régime de rentes des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton

(Voir l'annexe A, page 32)

R: 07-CGV-930925

Il est résolu

"Que la résolution 3-930824 du Comité de retraite du Régime de rentes du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton; c'est-à-dire

Pour le personnel de soutien, des techniciens, du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs accepte d'augmenter graduellement le maximum de 3 500\$ de contribution annuelle, selon ce qui suit:

- a) 3 500\$ pour l'année 1993;
- b) 4 000\$ pour l'année 1994;
- c) 4 500\$ pour l'année 1995;
- d) 5 000\$ pour l'année 1996; et
- e) à compter de l'année 1997, le montant correspondant à 5% ou à 6.5% selon le cas, du salaire régulier utilisé pour déterminer l'unité maximale de pension annuelle prévue à l'alinéa 7.02 a) (i)

a décidé de commencer en 1994. Pour celui des professeurs, l'offre est plus généreuse. Ils commencent en 1993; ce qui signifie une contribution de 106 000\$ de plus cette année. Cela va mettre de l'argent dans le régime. Le régime des professeurs a la règle de 90 et elle coûte chère. Cette résolution nous aide pour les professeurs. Pour le personnel de soutien, la règle de 90 est offerte sur une base ad hoc.

- Quel est le coût total additionnel pour l'Université?
- VRRHAE: Pour l'Université, le régime pour le personnel de soutien coûtera 9 575\$ de plus.
- Quelles seraient les conséquences si on ne faisait pas le changement?
- VRRHAE: Présentement il en coûte 95% de la contribution du participant selon le certificat actuariel du participant. En adoptant cette modification, on le diminuera à 90,4%. On place le régime dans une meilleure posture. À l'avenir le participant contribuera 6.5% indépendamment de son salaire.

Monsieur Malenfant explique par la suite les modifications au Régime de rentes des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton.

- Considérant que c'est à l'avantage de tout le monde, pourquoi ne pas remettre cette décision en attendant la négociation des conventions collectives? Je ne comprends pas la logique. J'aimerais voir le certificat actuariel. Qu'on mette cela dans la masse des bénéfices marginaux.
- VRRHAE: On n'augmente pas les bénéfices. On augmente la contribution du participant. On réduit la contribution de l'Université.
- Recteur: Nous avons déjà signé un contrat de trois ans avec les associations et on a aucune intention d'ouvrir les conventions. On ne peut reporter la décision.
- Si on n'ajuste pas, les deux parties seront à la charge de l'Université. Est-ce que 120% est exact?
- VRRHAE: Le certificat actuariel est préparé en fonction d'une hypothèse de rendement de 8%. On prépare notre travail par tranches de 3 ans.
- VRA: Il n'y a pas de bénéfice additionnel pour le régime des professeurs. On peut payer de nos fonds ou partager avec les professeurs. Ce n'est pas un coût additionnel, mais une épargne.
- Président: Il s'agit d'un avantage pour les deux parties. L'Université est responsable de maintenir le niveau pour assurer la retraite.
- J'assume que le plan est à prestation définie?
- VRRHAE: Oui.

- Est-ce que les deux plans ont un surplus?
- VRRHAE: Non. Le régime de rentes du personnel de soutien a un surplus. En adoptant la GAM 83, on crée un déficit d'environ 800 000\$ dans le régime des professeurs.
- Est-ce que les régimes sont sujets à négociation?
- VRRHAE: S'il fallait négocier, ce serait très difficile. Les associations reconnaissent que la structure actuelle est la plus favorable.
- Il faut penser que les gens vont prendre leur retraite. Il faut penser à la génération qui va suivre. L'économie c'est pour tout le monde. C'est une bonne chose de faire le point. Il est sage de le faire sur une base de 3 ans. On s'en va avec une contribution équitable. Cela donne une réduction de la mise de fonds de l'Université. On est capable de prendre une décision.

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 08-CGV-930925

Il est résolu

"Que la résolution 4-930818 du Comité de retraite du Régime de rentes des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton, c'est-à-dire

Pour les professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs accepte d'augmenter graduellement le maximum de 3 500\$ de contribution annuelle, selon ce qui suit:

- a) 4 000\$ pour l'année 1993;*
- b) 4 500\$ pour l'année 1994;*
- c) 5 000\$ pour l'année 1995; et*
- d) à compter de l'année 1996, le montant correspondant à 6.5% du salaire régulier utilisé pour déterminer l'unité maximale de pension annuelle prévue à l'alinéa 7.02 a) (i) du présent règlement.*

soit adoptée par le Conseil des gouverneurs."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Monsieur le Recteur félicite le Vice-recteur pour les explications et les membres des

chaque participant et participante à la retraite au 31 décembre 1992 de façon ponctuelle au 1^{er} janvier 1993, selon le plus élevé des deux méthodes suivantes:

a) *1% multiplié par le nombre et fraction d'années depuis la retraite;*

ou

b) *2% multiplié par le nombre et fraction d'années depuis la retraite sujet à un minimum de 6%."*

- Je n'ai rien compris.
- VRRHAE: Il s'agit de personnes déjà à la retraite. Selon le surplus, on augmente la retraite. Il n'y a aucune indexation dans nos régimes.
- Il faudrait penser dès maintenant à une formule. Il en existe plusieurs. Il faut aller plus loin et trouver une formule pour la rendre équitable pour l'ensemble de la population.

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

10.14 **Chaire d'études en développement durable**

Léandre Desjardins explique.

Le Recteur précise qu'il s'agit d'un fonds de démarrage. L'argent doit être dépensé au cours des 5 prochaines années. Dans le Plan stratégique, lors de la campagne de financement, un fonds de fiducie sera créé. Donc, ça nous permet de commencer 5 ans plus tôt.

R: 10-CGV-930925

Il est résolu

"Étant donné que le Gouvernement provincial a annoncé dans le cadre du budget provincial une somme de 500 000\$ sur une période de 5 ans pour chacune de deux chaires en développement durable devant être créées respectivement à l'Université de Moncton et à la University of New Brunswick;

Étant donné que le Sénat académique a déjà reçu un avis d'intention à cet effet au moment où il acceptait le programme de maîtrise en

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Le Recteur précise que le Premier ministre sera à Moncton le 7 octobre prochain pour en faire l'annonce officielle.

10.15 **CUSLM: Effets de banque**

R: 11-CGV-930925

Il est résolu

"Attendu que, présentement, les signataires autorisés des effets de banque au CUSLM sont les personnes qui occupent les postes suivants:

- le vice-recteur du CUSLM;
- le directeur des services administratifs du CUSLM;
- le directeur des services pédagogiques du CUSLM;
- le directeur des services aux étudiants du CUSLM;

Attendu que les postes de vice-recteur et de directeur des services administratifs sont occupés par une seule personne;

Que le directeur de l'Éducation permanente du CUSLM soit également autorisé à signer les effets de banque du CUSLM."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 35
REPRISE 10 h 50

10.2 **CEX-930621**

10.21 **Campagne de financement nationale**
(Voir l'annexe B, page 39)

Le Recteur fait lecture des quatre projets de résolution qu'il a l'intention de soumettre au Conseil.

En juin, les membres ont reçu le rapport de la firme Ketchum. Il s'agissait d'une étude de marché. Le Conseil a voté une résolution nous permettant d'aller de l'avant. Dans les jours qui ont suivi le Conseil, le président pressenti, Claude Savoie, avait, à la recommandation de la firme Ketchum, formé un comité de précampagne. Il a demandé une offre de service à des firmes de levée de fonds. Il a reçu deux offres de service: de la firme Ketchum et de la

(Voir R: 16-CGV-930925)

Il est résolu

"Que le plan général de la «Campagne IMPACT» soit accepté y compris l'énoncé des besoins les plus urgents établis à 14,7 millions et les critères d'attribution et d'utilisation des fonds qui sont les mêmes que ceux acceptés pour la campagne de 1982-87."

- Pourquoi Boivin plutôt que Ketchum?
- Recteur: Les deux firmes avaient un concept différent. La firme Ketchum nous offrait une assistance professionnelle de façon ponctuelle. Une présence beaucoup moins intense. Elle aurait jouer le rôle de conseil à distance. La personne affectée au dossier ne serait pas un officier supérieur. La firme Boivin offrait une direction en résidence, soit 20 jours ouvrables par mois. En tant que président de la firme, Monsieur Boivin assumerait la direction de la campagne. C'est sur cette base que le jugement s'est fait.
- A-t-il de l'expérience dans le domaine?
- Recteur: Monsieur Boivin a fait son école à l'intérieur de la firme Ketchum. Il a travaillé dans une firme semblable aux États-Unis. Il a dirigé deux campagnes universitaires majeures: à l'Université Sherbrooke avec une campagne de 10 millions et où il est allé chercher 18 millions. L'autre à l'Université de Montréal dont l'objectif était de 50 millions; les résultats se sont élevés à plus de 80 millions.
- Président: Il s'engage personnellement à réaliser les objectifs de la campagne.
- Il y a des besoins plus urgents. Si on n'atteint pas 15 millions, comment se fera la répartition?
- Recteur: Les critères d'attribution des fonds le précise. Si l'objectif n'était pas atteint, le montant recueilli, moins les dons spécifiques, sera réparti en fonction de la Table des besoins.
- Bérubé: Le 15 millions représente les besoins et non l'objectif de la campagne. L'objectif sera précisé plus tard.
- Dans la lettre d'offre de Monsieur Boivin, il en coûtera 450 000\$ en honoraires. Qui doit payer cela?
- Président: Ce sera payé à même les fonds de la campagne.
- Quel est le mode de paiement? Qui s'assure de la production de cette personne?
- Recteur: 18 000\$ par mois, cela représente les honoraires courants du marché. Il y a deux formes de contrôle. Il y a la ligne de gestion dont le Recteur est responsable. Le président général de la campagne se voit mandaté par le Conseil des gouverneurs pour mener la campagne à terme et à bon port. Il y a une

payer? Si on se fie à la campagne antérieure, on paie le coût pour réaliser une campagne. La proposition globale qui est faite est un budget de 900 000\$ pour un objectif qui ne sera pas inférieur à 10 millions. Ce qui veut dire que ça représente environ 9% de l'objectif total. C'est même inférieur à la norme.

- Il y a une distinction à faire lorsqu'on fait une comparaison avec l'interne. Le monde des finances évolue. La campagne est à l'échelle canadienne. Il faut aller chercher l'argent. L'Université a besoin d'aide. La façon de le faire est d'aller avec un professionnel. C'est très stratégique. Les honoraires varient entre 10 et 30%. C'est une bonne affaire et c'est une bonne transaction. Ce que vous allez chercher c'est de l'expertise. Il faut acheter ces connaissances. Nous ici, on n'est pas capable de le faire à l'interne. Nous avons un engagement formel d'un consultant, en plus nous avons un président de campagne. Ce n'est pas donné à tout le monde de le faire. Nos chances de réussir sont excellentes. Il faut prendre un risque calculé.
- Je vais dans le même sens. Il ne faut pas comparer cette expertise avec l'expertise des professeurs. Si Claude Savoie croit que Monsieur Boivin peut le faire. On parle d'une percée où on n'a jamais percé.
- J'appuie la démarche du Recteur. Je suis présidente d'une fondation et il est très important de faire affaire avec un professionnel.

Vote Pour 20
ADOPTÉ.

C o n t r e 1

R: 13-CGV-930925

Il est résolu

"Que le budget de 900 000\$ comprenant des honoraires de 460 000\$, des salaires de 202,000\$ et des dépenses de fonctionnement de 238,000\$ soit accepté."

- On devrait expliquer aux professeurs pourquoi nous avons choisi un consultant.
- Recteur: On parle d'honoraires et non d'un salaire. Si on ne l'avait pas choisi en juin, il ne serait pas avec nous.
- Le message est de trouver un temps pour donner l'ensemble afin que le corps professoral comprenne. J'apprécie les suggestions et je déplore le fait que j'aie à voter non. Il faut comprendre le message que je porte. Faites attention au corps professoral. Il y a des choses à dire et à communiquer d'autant plus que vous comptez sur le corps professoral.
- Président: Il y a une rencontre de prévue avec les syndicats mardi prochain. Laisser entendre qu'il n'y a pas de communication. ce n'est pas vrai.

"Que l'offre de service de la firme Boivin et associés prévoyant des honoraires de 460 000\$ pour une période de 25 mois (août 1993-octobre 1995) soit accepté et que le Recteur soit autorisé à signer le contrat."

- Y a-t-il moyen de faire une proposition conditionnelle à la consultation avec le corps professoral? Ça va changer le climat.
- Recteur: Concernant l'idée d'assujettir à la rencontre du syndicat, le 27 septembre, il faudra lui dire s'il a un contrat ou pas. Monsieur Boivin n'attendra pas à décembre pour savoir s'il a un contrat à moins d'avoir un mécanisme afin que l'Exécutif ait le mandat, mais on ne peut reporter la décision.
- On pourrait mandater l'Exécutif suite à une consultation.
- Il faudrait avoir des dates bien précises. Le temps passe vite. La firme doit procéder. À force d'avoir des hésitations, ça dénote que ce n'est pas mûr. J'aimerais que ce soit plus expéditif.
- Qu'est-ce que ça va amener de plus cette consultation? Une rencontre est déjà à l'horaire. On respecte le voeu du Président de l'ABPUM. L'intention du Recteur et de l'Université n'a jamais été de ne pas consulter. Il est dommage qu'on n'ait pas l'unanimité. On a tous compris les explications, on devrait aller de l'avant.
- On peut demander au Recteur de rencontrer l'Association avant de signer le contrat.
- La décision doit être prise aujourd'hui. Le message doit être clair pour Claude Savoie. La même chose pour Monsieur Boivin.
- Recteur: J'ai défendu ce dossier devant le Conseil avec fermeté. Je déplore la décision du Président de l'ABPUM, mais c'est sa décision. Je ne le fais pas dans une attitude d'arrogance envers cette association. Le premier message qu'on va envoyer c'est combien la famille va contribuer. Il faut faire un don qui fait un peu mal. Si les professeurs donnent le message qu'ils n'ont pas confiance, c'est sûr que ça va paraître chez les donateurs externes. On va se présenter devant des fondations; j'espère qu'on aura un seul message et qu'on aura contribué notre part.
- Je veux être sûr d'être bien compris. Nous souhaitons que cette campagne marche. J'ai lu le document de Ketchum. Il y a des questions de la part de la famille institutionnelle. La crise institutionnelle est une crise de confiance. Elle est là. Il y a une communication sérieuse à établir.
- Ce n'est pas clair. Est-ce qu'on veut dire que le corps professoral a un manque de confiance envers l'administration? Quelle est la critique?
- Il ne faut pas regarder les conflits à l'interne. Nous sommes au-delà de cela. C'est une question de survivance à long terme. Aujourd'hui, on a une prise de décision importante à faire. On parle de la santé de l'Université. Si on ne le fait pas, on restera petit. Je veux qu'on le reconnaisse, mais il faut prendre la décision

l'étude Ketchum. Il y a une crise de confiance. Nous avons besoin d'investir dans l'académique.

- Qu'est-ce qu'ils n'aiment pas dans ce qu'on approuve?
- C'est du point de vue moral, le salaire et l'investissement d'une seule personne.
- Président: Il s'agit d'un achat de service global.
- Si le vote était repris, Monsieur Grell voterait en faveur. C'est le message qu'il voulait faire. Il est dommage qu'on n'ait pas fait le débat avant.
- Président: C'est une question fondamentale, c'est le bien d'une campagne.
- La raison pour laquelle on a suggéré Monsieur Boivin, c'est parce que lui-même allait travailler. Monsieur Grell a compris que c'était son salaire, et c'est son personnel.
- Le message du Président de l'ABPUM n'a rien à voir avec la campagne.

R: 15-CGV-930925

Il est résolu

"Que le vote de la résolution 12-CGV-930925 soit reconsidéré."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 16-CGV-930925 (Reconsidération du vote de la résolution 12-CGV-930925)

Il est résolu

"Que le plan général de la «Campagne IMPACT» soit accepté y compris l'énoncé des besoins les plus urgents établis à 14,7 millions et les critères d'attribution et d'utilisation des fonds qui sont les mêmes que ceux acceptés pour la campagne de 1982-87."

- Qu'en est-il de l'énoncé des besoins des constituantes?
- Recteur: Il a été accepté par le Conseil. Le feuille indique les grands montants. Ce texte va évoluer encore. Sur les grandes lignes, c'est acquis. On compte sur la vigilance des vice-recteurs de constituante. Vous n'approuvez pas tout le document explicatif. Il peut encore évoluer.
- Concernant l'amélioration, il n'y aura pas d'ajout?
- Recteur: Ca c'est ferme. Les autres peuvent évoluer.

R: 17-CGV-930925

Il est résolu

"Que Claude Savoie, président de Construction Acadienne Limitée et président du Comité consultatif sur le développement soit nommé président de la campagne IMPACT."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

10.22 **Formation infirmière**

- Concernant «*Le Recteur est d'avis qu'il ne faudrait pas aliéner le Sénat; par conséquent, le Conseil devrait attendre la décision du Sénat avant de se prononcer*», quelle est l'intention? Est-ce qu'on le discutera au Sénat?
- Recteur: Le Sénat a été mis au courant de l'évolution du dossier. On s'est abstenu de demander une décision du Sénat. On ne sait pas comment le Gouvernement provincial va se positionner. Il faut attendre sa décision. Il n'est pas opportun de traiter le fonds parce que c'est entre les mains du Cabinet provincial.
- Après la décision du Cabinet provincial, combien aurons-nous de temps?
- Recteur: Le projet devra être soumis au Sénat et au Conseil.
- Pourquoi attendre que le Cabinet se prononce? Nous serons pris de court.
- Recteur: Notre position est dans le mémoire de la CESP. Celle-ci a reçu le mandat d'étudier l'ensemble de la question et de faire des recommandations au Cabinet. Il y a un ensemble de décisions à prendre. Il y a une incidence budgétaire. Ça fait un an que la CESP a le mémoire. Ils attendent le résultat d'une étude. Ils ont retardé la décision et on ne sait pas combien de temps ils vont attendre. Il n'y a pas d'avantage à prendre une décision tout de suite. Au CUSLM, les effectifs sont déjà en place. La clientèle est disponible. Au CUS, il y a un calendrier d'implantation. Il y a plus de cheminement à faire dans le cas du CUS. La grosse question est de savoir si l'approche universitaire préconisée que les cours soient offerts dans les trois constituantes, si on va à l'encontre de la Charte. Il faut essayer de faire ce qu'on veut faire sans aller à l'encontre de la Charte. Si le Cabinet retarde ou remet sa décision, ils vont créer une situation conflictuelle. Le Sénat et le Conseil seront handicapés.
- J'ai des préoccupations. Si on est convaincu qu'on ira à l'encontre de la Charte, on pourrait discuter maintenant.
- Président: Si on est pressé par le temps, on peut appeler une réunion

- Recteur: Ce n'est pas une question à confier à la gestion. Cela devrait être traité par le Conseil ou par un comité du Conseil. Les deux corps décisionnels doivent être impliqués. Il faut trouver un mécanisme conjoint comme par exemple le Comité conjoint de la planification pour voir quelle sorte de mécanisme pourrait être développé.
- Président: Le Comité exécutif peut se pencher sur cela afin de trouver un mécanisme pour hâter les choses.

DINER 12 h 25
REPRISE 13 h 10

11. SUIVI DU SAC-930826

Léandre Desjardins explique. Il attire l'attention des membres sur une rubrique, la formation à l'enseignement. Au Nouveau-Brunswick, depuis l'automne 92, le Gouvernement a pris la position, sur la base de l'excellence en éducation en ce qui concerne les écoles et les collèges communautaires de même que les universités. Suite à cela, le Gouvernement veut changer la formule de la formation des maîtres. Le Gouvernement veut embaucher une personne avec deux baccalauréats dont l'un portant sur la matière qui sera enseignée et l'autre en éducation. Il faudra qu'il y ait au moins deux matières. En août, on a proposé de nouveaux paramètres. Nous nous sentons pressés. Le Gouvernement pensait qu'on pourrait commencer en septembre 1993. On a fait des efforts mais on n'a pas réussi. UNB est dans la même situation que nous. On propose de commencer la nouvelle formule en septembre 1994 avec deux baccalauréats sur 5 ans. Dans un baccalauréat, il y aura deux sujets d'enseignement. Le Sénat a appuyé largement les paramètres. Le Gouvernement demande, au niveau de la pédagogie, de préparer les futurs enseignants à avoir une meilleure gestion; que la formation ait beaucoup plus d'informatique; qu'ils puissent être prêts à traiter des enfants à besoins spéciaux.

12. RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL, RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

(Voir l'annexe C, page 82)

Le Secrétaire général explique. Un Comité formé de trois membres, Richard Savoie, Paul Bourque et Gilles Long, ont travaillé à la préparation de ce document. Le document est divisé en trois parties: la première est un rappel de ce qui existe déjà; les deuxième et troisième parties traitent de l'application. La demande est venu d'un membre du Conseil. La question a été abordée de cette façon: On a fait une enquête dans les universités de langue française. Le Comité a choisi de présenter un document qui couvre tous les membres du Conseil. Le Comité avait le code de l'Université de Sherbrooke. J'ai communiqué avec eux et ils nous ont donné la permission de s'inspirer de leur document. Pour le Comité, on souhaite aller du côté préventif.

- Si on discute des frais de scolarité, suis-je en conflit d'intérêt?
- SG: C'est à l'assemblée de décider. Concernant l'enquête, c'est beaucoup plus

- Les noms sont publiés dans le procès-verbal, donc ça devient publique?
- SG: Le procès-verbal s'approche du compte-rendu. De façon générale, on indique la fonction de la personne qui donne la réponse. On peut indiquer le nom si c'est le voeu des membres. Le procès-verbal est long, mais il donne le portrait de ce qui s'est passé. Si vous voulez l'avoir autrement, il faudrait le dire.
- Est-ce qu'il pourrait y avoir une clause pour protéger l'étudiant lors de la présentation du budget?
- SG: Vous demandez que, lors de l'étude des budgets, les étudiants ne soient pas considérés en conflit d'intérêt, de l'indiquer dans le document.
- Président: Si on le fait, il faudra le faire pour les professeurs.
- Tu pourras faire ta présentation. C'est lors du vote qu'il y a conflit d'intérêt. On ne peut faire exception pour un groupe.
- Si on ne peut voter, il faudra être dans le processus ailleurs.
- Qui déclare le conflit d'intérêt?
- SG: C'est d'abord à l'individu de noter son conflit d'intérêt.
- Je ne vois pas que les étudiants seraient en conflit pour le budget.
- Recteur: J'appuie les propos de Serge Robichaud. Si pour le budget il est en conflit d'intérêt, plusieurs personnes devront sortir. Je ne pense pas qu'il devrait sortir.
- Le budget est dans l'intérêt global de l'Université. C'est toutes les composantes de l'Université.
- SG: Rien ne dit que l'étudiant est en conflit d'intérêt. On peut réglementer, mais dans une situation, on peut faire une proposition et en disposer. Tel que rédigé, il ne force pas l'étudiant à sortir.
- Si le règlements avaient été en vigueur, plusieurs auraient été obligés de sortir lors du traitement des fonds de retraite.
- Le document a été bien expliqué. C'est une façon de se donner une structure pour avoir la conscience en paix. La personne doit donner son opinion en toute conscience. C'est une mesure de protection. C'est un excellent départ. Arrêtons de se mettre des barrières.
- C'est quelque chose qu'on doit interpréter de façon libérale.

Ajout

2.3 c) Lors de la présentation du budget, la participation des étudiants.es et de tout

- Président: Doit-on indiquer le nom du proposeur et du secondeur?
- SG: Je peux le faire dans le prochain procès-verbal et on verra. J'utiliserai la formule «*Il est résolu*»
- Les délibérations sont à caractère privé. Les professeurs et les étudiants ne sont pas là en leur nom personnel?
- SG: Tous les membres sont ici à titre individuel.
- Il y a une différence entre un délégué et un représentant.
- Recteur: Il y a une nuance et elle n'est pas mineure. Le membre siège dans l'intérêt de l'Université et non d'un groupe.
- Président: On s'assure de la représentativité des régions.

R: 18-CGV-930925

Il est résolu

"Que le document soit adopté tel que corrigé."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

13. RAPPORT DU RECTEUR
(Voir l'annexe D, page 93)

Jean-Bernard Robichaud explique. Nous avons un projet de résolution. Il s'agit d'une recommandation du doyen de l'École de droit pour que l'Université de Moncton nomme le nouvel édifice de l'École de droit au nom du Juge Adrien Cormier afin de reconnaître sa contribution et ses éminents services rendus à l'Université de Moncton.

R: 19-CGV-930925

Il est résolu

"Que la future École de droit soit désignée sous le nom du Juge Adrien Cormier."

- N'a-t-on pas un comité pour baptiser les édifices?
- Recteur: Le Recteur devrait former un comité d'appellation. On a l'obligation de consulter. Elle a été faite.

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Concernant la communication entre les trois centres, on a une opportunité pour le baccalauréat en nursing. Il est temps de penser à arrêter d'avoir d'autres édifices.

- Concernant les points 3 et 6, y a-t-il des changements dans ce dossier?
- Recteur: Les éléments retenus sont subventionnés. On n'identifie pas toutes les activités. Concernant CADMI, il y a une structure provinciale qui a ce mandat avec deux points d'appui, l'un à l'Université de Moncton et l'autre à UNB. CADMI-UM s'est développé davantage à Moncton. Il s'agit d'un centre qui a eu beaucoup de succès et qui a fait beaucoup de travaux. Le personnel du Centre est à l'étroit. On veut de l'espace additionnel. Dans les discussions avec le personnel, il était question qu'il réussirait mieux en dehors de l'Université. Nous voulons que l'avenir de CADMI soit à l'intérieur de l'Université de Moncton. Certains membres du personnel de CADMI ne partagent pas cette position. Les deux universités doivent s'asseoir pour préciser un certain nombre de règles de jeu qui ont été négligées dans le passé.
- Au numéro 8, le Recteur et le Doyen de l'École de droit iront à l'Île Maurice. Est-ce aux frais du Gouvernement?
- Recteur: C'est aux frais de l'institution. Le Doyen obtiendra ses fonds du Centre international de la Common Law en français; en ce qui me concerne, les frais seront payés à même mon budget. Le Gouvernement a invité l'Université de Moncton. C'est dans l'intérêt de l'Université qu'on fasse partie de la délégation. Nous passerons 10 jours avec les deux ministres du Cabinet provincial. C'est différent d'être dans une délégation comme celle du Nouveau-Brunswick qui est une petite délégation. Nous sommes en contact direct, on peut influencer la position de la Province dans la francophonie.

R: 20-CGV-930925

Il est résolu

"Que le rapport du Recteur soit reçu."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, MÉDAILLE D'HONNEUR

Gilles Long présente le rapport. Le Comité s'est réuni hier soir. Le Comité croit qu'on devrait ralentir le rythme de remise des médailles. Le Comité s'attend de proposer une candidature par centre au rythme d'une par deux ans. En décembre, le Comité recommande de remettre une médaille d'honneur à Monsieur Armand Cormier.

Médard Collette précise qu'il s'agit d'un homme d'affaire à la retraite, un bienfaiteur de l'Université. Il travaille dans l'ombre. Il est membre du Club d'embellissement. Il est allé quêter pour avoir des arbres, de l'équipement. L'arboretum a été son projet. Il a créé la

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

SG: Si vous avez des noms à suggérer, prière de nous les communiquer. Notre banque n'est pas très garnie en ce moment.

15. ÉVALUATION DES CADRES

(Voir l'annexe E, page 114)

Jean-Bernard Robichaud présente son rapport sur l'évaluation des cadres et précise qu'il termine un premier cycle complet de l'évaluation des cadres. Le système est basé sur la définition d'un objectif préalable. L'évaluation est basée sur les objectifs fixés. Le système prévoit deux rencontres avec le responsable hiérarchique. Le Recteur fait rapport au Conseil des gouverneurs. Nous sommes rendus à l'étape des cadres de niveau 2. La personne soumet ses propres objectifs et en discute et on s'entend. La formule est contresignée et une copie va au dossier du cadre. Cette évaluation ne viendra pas au Conseil. Ce qu'on vous présente sont les objectifs poursuivis. Il n'y a pas de sanction ou de récompense de prévue. Il y a un mérite à avoir un tel système. Il n'y a pas intérêt de lier cette évaluation à l'avancement de la carrière. C'est plutôt pour aider le cadre à préciser, partager et vérifier ses objectifs et à progresser dans sa fonction. Il y a beaucoup de bénéfices à faire cela. Le système n'est pas coercitif ni punitif. On veut l'appliquer à l'ensemble des cadres. Les objectifs des cadres sont préparés en fonction des objectifs du Plan stratégique. Je suis heureux de la première année d'expérience. Le système est relativement simple. C'est un système qui a beaucoup de potentiel.

- Ma préoccupation est que vous ne finissez pas la boucle. Il faut s'assurer que ces cadres fassent l'évaluation de leurs cadres respectifs.
- Recteur: Si on prend par exemple le 4^e objectif du Vice-recteur du CUS, on devra en parler. Il m'en communique les termes généraux sans donner le détail dans les termes numériques. Je ne veux pas entrer dans l'évaluation de trois niveaux.
- Il y a quelque chose qui manque.
- Dans la proposition de Monsieur Pinsonneault, ça n'a pas été défini. Je crois qu'on avait dit que le vice-recteur était responsable de son équipe; qu'il n'avait pas à donner un rapport détaillé.
- L'objectif de la communication avec les professeurs et les étudiants, où devrait-il se situer?
- Recteur: Je comprends ce que vous dites. Je peux recevoir le message d'améliorer la communication sans en faire un objectif spécifique. Quand le Recteur se donne comme premier objectif d'assurer le suivi du Plan stratégique, cela suppose qu'il y a sept objectifs généraux qu'il s'engage à réaliser.
- L'évaluation n'a pas d'influence sur le salaire et la carrière?

- Nous avons un bon pas de fait.

16. ÉVALUATION DU RECTEUR

Les invités se retirent et le Conseil des gouverneurs siège en Comité plénier.

PAUSE 15 h 30

REPRISE 15 h 35

RÉUNION ANNUELLE

17. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

(Voir l'annexe F, page 126)

Gilles Long explique. Il attire l'attention des membres sur les nouveaux articles. Une nouvelle version des *Statuts et règlements* sera publiée en janvier 1994.

- Concernant les Comités permanents de la situation féminine, peut-on attendre car la consultation n'est pas terminée sur la durée des mandats?
- SG: On peut rayer cette partie. La modification pourra être apportée en décembre.
- Il faudrait s'assurer d'avoir une consultation dans les trois campus.
- Concernant l'article 14.01, la durée du mandat est la même pour les étudiants?
- Recteur: Ça fait deux fois où on a de la difficulté parce que le mandat vient à terme en juin. Ce qu'on propose c'est que même si le mandat se termine en juin, la personne pourra exercer ses fonctions jusqu'à la veille de la réunion annuelle. La personne serait désignée en juin, mais entrera en fonction en septembre. On n'aurait pas de problème de continuité.
- SG: Voulez-vous que ce soit à l'exception des étudiants? Dans les Statuts et règlements, c'est le Conseil qui détermine le mandat des membres. Y a-t-il moyen que vous puissiez respecter cette clause?
- Président: On ajoutera «à l'exception de ceux des étudiants».
- Pour ce qui est du Bureau de direction du Sénat, le mandat est de trois ans?
- SG: On laisse à l'organisme le soin de nommer quelqu'un pour terminer le mandat ou d'entreprendre un nouveau mandat.
- Concernant l'article 17, rien n'empêche un étudiant de siéger au Comité exécutif? Si un étudiant est membre du Comité exécutif et qu'il finit son mandat, il peut se faire remplacer par un autre étudiant.
- SG: Ça ne marche pas comme ça. Pour les comités du Sénat, les mandats sont de trois ans et d'un an pour les étudiants. On peut faire la même chose pour le Comité exécutif.
- Président: Présentement, il n'y a pas de terme, à moins qu'on le laisse comme ça.
- SG: Il y a trop de mandats indéterminés. On essaie d'uniformiser avec le Sénat et le Conseil.
- Cela permet un roulement et une continuité.

- SG: Vous n'êtes pas exclus du Comité exécutif. Pour ce qui est du Comité de finance, il s'agit de trois membres externes du Conseil des gouverneurs. La seule personne de l'interne au Comité de finance est le Recteur. Les autres sont des membres extérieurs à la communauté universitaire.
- Je demande que le Comité de finance soit élargi pour faire une place à un étudiant.
- N'y aurait-il pas une meilleure place pour mettre vos efforts? On peut demander au Comité exécutif d'étudier cette question.
- Pour fin de fonctionnement, le Comité exécutif est nommé par le Conseil des gouverneurs. Ça n'empêche pas à un étudiant de siéger. Le Comité de finance, c'est un ricochet pour aider le Comité exécutif.
- SG: Si on regarde les attributions du Comité de finance, pour être réaliste, il faut que ce soit quelqu'un de l'externe.

R: 22-CGV-930925

Il est résolu

"Que les modifications aux Statuts et règlements soient adoptées."

Vote Pour 18 Contre 1 A b s t e n t i o n 1
ADOPTÉ.

18. NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
(Voir l'annexe G, page 137)

18.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R: 23-CGV-930925

Mises en candidature

Serge Robichaud
Laurie Boucher
(Celui-ci se désiste)
Jean Nadeau

Proposeur: Bernard Beaudin
Proposeur: Dennis Savoie
Proposeure: Lucie Lavigne

R: 24-CGV-930925

Il est résolu

"Que les nominations cessent."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Marcelle Fafard-Godbout
(Celle-ci se désiste)
Laurie Boucher
Dennis Savoie

Proposeure: Marie-Germaine d'Entremont

Proposeur: Georgio Gaudet
Proposeure: Lucie Lavigne

R: 26-CGV-930925

Il est résolu

"Que les nominations cessent."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de **Laurie Boucher** et de **Dennis Savoie** au Comité de finance.

18.3 **Comité de vérification**

R: 27-CGV-930925

Mise en candidature

Laurie Boucher

Proposeur: Georgio Gaudet

Monsieur le Président proclame l'élection de **Laurie Boucher** au Comité de vérification.

18.4 **Comité exécutif**

R: 28-CGV-930925

Mises en candidatures

Laurie Boucher
Dennis Savoie

Proposeur: Paul L. Bourque
Proposeur: Georgio Gaudet

R: 29-CGV-930925

Il est résolu

"Que les nominations cessent."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Vote par scrutin secret

"Le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs et administratrices de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-920926."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1992-93

(Voir les annexes H et I, pages 142 et 163)

Médard Collette explique. Il distribue un sommaire des revenus et dépenses. "C'est un budget balancé qu'on vous présente".

R: 31-CGV-930925

Il est résolu

"Que les états financiers vérifiés 1992-93 soient adoptés tels que présentés."

Médard Collette attire l'attention sur le fait que, l'an dernier, l'Université a reçu en dons une somme de 985 000\$ sans campagne de financement. Alors on devrait aller ramasser beaucoup plus avec une campagne. Nous avons dépensé 1 500 000\$ en bourses.

Jean-Bernard Robichaud précise qu'il y a un progrès constant au niveau de la recherche subventionnée. L'institution progresse à un rythme satisfaisant.

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

21. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

R: 32-CGV-930925

Il est résolu

"Que pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc Nadeau Bujold/Mallette Maheu."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

22. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT.E

R: 33-CGV-930925

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de **Marcelle Fafard-Godbout** à titre de vice-présidente du Conseil des gouverneurs.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 **Renouvellement du mandat du Chancelier**

Jean-Bernard Robichaud explique. Le Chancelier est nommé par les membres du Conseil des gouverneurs pour un mandat de 5 ans, renouvelable. Madame Antonine Maillet terminera son mandat en avril 1994. Elle nous avait indiqué une certaine réserve à poursuivre. J'ai eu l'occasion d'avoir une conversation avec elle. Elle ne désire pas s'imposer, mais elle accepterait un renouvellement. J'aimerais faire une consultation auprès des membres du Conseil. Il n'y a pas de procédure formelle de recherche. C'est une mesure très simple. Elle a beaucoup de rayonnement pour l'Université sur tous les continents.

R: 35-CGV-930925

Il est résolu

*"Qu'**Antonine Maillet** soit nommé Chancelier de l'Université de Moncton pour un deuxième mandat de 5 ans; à compter du 8 avril 1994."*

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

23.2 **Bulletin syndical: dépôt** (Voir l'annexe J, page 164)

Paul Grell dépose copie du bulletin syndical de l'Association des bibliothécaires et des professeurs de l'Université de Moncton, *Le Papier*.

24. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 11 décembre 1993 à Moncton.

Jean-Bernard Robichaud souligne le magnifique dépliant préparé par le CUSLM. Il attire l'attention des membres sur le programme du Congrès mondial acadien.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES